

**DATE DE CONVOCATION** : 25 JANVIER 2019

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : J.L. LEVESQUE -B. LAFAYE - G. MIGNON - M. VILLEGER - J.P. SIMON - K. GAI - M.A. CHEVALIER - C. BONNEAU - G. MICHELY - E. GARNIER - N. ARILLA - E. RAMBEAU - S. HIBON-MINET - J.P. ZUCCHI -C. MESLIER - C. MECHAIN - M.H. AUBINEAU - F. SARDIN

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR** : M. THINON-CLERC donne pouvoir à Karine GAI - P. ORMECHE donne pouvoir à Gaëlle MIGNON - P. FRÉON donne pouvoir à Jean-Pierre SIMON - Stéphanie LABROUSE donne pouvoir à Bernard LAFAYE - K. PERROIS donne pouvoir à J.P. ZUCCHI

**CONSEILLER MUNICIPAL ABSENT**: P. ORMÈCHE - P. FREON - S. LABROUSSE - M. THINON-CLERC - K. PERROIS

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Emmanuel RAMBEAU

**OBJET : TARIFICATION DES MANIFESTATIONS CULTURELLES**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de fixer le montant des billets d'entrées des manifestations culturelles,

Le Conseil Municipal, entendu les explications de son Maire, et après en avoir délibéré **PAR 23 VOIX POUR** décide :

- ✓ De fixer le prix du spectacle de François GUEDON : « L'Affaire Guedon » prévu le 9 mars 2019 à 6 €,
- ✓ De fixer le prix du spectacle de Naïa prévu le 5 avril 2019 à 8 €.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire  
Jean-Louis LEVESQUE